

Appel à projet – Exploitation de l'espace du restaurant du MAC VAL dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public.

Nature du projet

Le MAC VAL, musée d'art contemporain du Département du Val de Marne, labellisé Musée de France, a ouvert ses portes en novembre 2005 pour mettre en valeur une collection publique de référence composée de près de 2500 œuvres d'art témoignant de la scène artistique en France depuis les années 50 jusqu'à ses développements les plus récents.

Cet équipement culturel de référence et unique en banlieue parisienne offre aux visiteurs autour de ses 4 000 m² d'espaces d'exposition divers pôles de ressources et d'animation dont le restaurant, un auditorium, des salles de réunions ouvertes à la location, un grand jardin public...

Afin de contribuer à son rayonnement et de proposer une large palette de services, un restaurant est installé sur le site du Musée. L'espace dédié à la restauration est d'une superficie globale de 320 m² dont 120 m² d'espaces techniques. La terrasse extérieure s'étend sur 110 m² au cœur du jardin du musée d'une superficie d'un hectare, agrémenté d'œuvres de la collection du musée et accessible par le musée et deux entrées sur la voie publique (accès direct depuis le jardin au tramway T9, réseau de bus et parking visiteurs).

Les espaces de production sont équipés avec un matériel de cuisine de bonne qualité et opérationnel, ils respectent les normes d'hygiène et de sécurité en vigueur. Le bar est équipé et opérationnel ; le mobilier de salle et de terrasse est en nombre suffisant.

L'appel à projet porte sur l'exploitation de ce restaurant au travers d'une offre de restauration / bar / salon de thé / traiteur qui pourrait être élargie à un espace librairie ou autres activités commerciales en cohérence avec le projet du musée. L'offre de restauration attendue devra être produite sur place, privilégiant des circuits courts, des produits frais et de saison. Une approche éco responsable est à privilégier.

En contrepartie de l'occupation privative du domaine public départemental, l'exploitant versera une redevance annuelle composée d'une part fixe de 5 000 € et d'une part variable correspondant à un % du chiffre d'affaires.

Une convention de mise à disposition d'espaces du domaine public départemental, d'une durée de 5 ans renouvelable, sera établie entre le Département et l'exploitant, de manière à définir les conditions d'exploitation.



Crédits photo Bernard Cabrisy

Conditions d'éligibilité

Les projets transmis feront l'objet d'une instruction par un de « Commission des projets » de projet organisé par la Direction de la culture du Département du Val-de-Marne.

Le comité de projet portera une attention toute particulière à :

- Les compétences et références en matière de restauration du porteur de projet (références)
- La solidité financière du candidat (rigueur, viabilité et intérêt financier du projet proposé).
- La qualité du projet d'exploitation (innovation, originalité et singularité du projet)
- La qualité des aménagements proposés
- La qualité de la démarche environnementale et RSE.

Déposer un dossier de candidature

La constitution des dossiers de candidature et projet à remettre est détaillée dans le règlement de la consultation. Ils devront être **parvenus avant le lundi 16 mai à 16h** à l'adresse suivante (LRAR ou dépôt sur place) :

MAC VAL, musée d'art contemporain du Val-de-Marne
Place de la Libération
CS 10022
94407 VITRY-SUR-SEINE CEDEX

Ou transmis par voie électronique avec demande d'accusé de réception dans les mêmes délais à l'adresse suivante :

macval-compta@valdemarne.fr